

Rentrée de la Conférence du Jeune Barreau de Seine Saint Denis

Samedi 8 décembre 2018 – Stade de France

Discours de Madame le Bâtonnier Valérie GRIMAUD

« Il faut que la voix des hommes sans voix empêche les puissants de dormir »

L'injustice conduit à partager les mots / les maux d'un prêtre, l'Abbé Pierre, certainement encore imprégné de cette culture ancienne dont nous avons gardé la Robe.

Etre la voix de ceux qui n'en n'ont pas.

La voix d'un enfant venu d'ailleurs qui a choisi, il y a 15 jours, le magnifique tribunal ultra-sécurisé de PARIS pour se jeter du 4^{ème} étage :

Si cela n'était pas si dramatique, je dirais que cela ne manque pas de cynisme !

La France n'est plus une issue.

3 milliards d'euros dépensés pour un Palais de Justice dans lequel on a manifestement oublié, ceux à qui il était destiné ...

Sans parler des cages de verre dressées en quelques nuits dans tous les Tribunaux de France, totalement inadaptées, et dont on convient aujourd'hui qu'il faudrait les démettre – c'est vrai que la Justice avait les moyens de jeter l'argent par les fenêtres.

La sécurité n'est plus pensée pour protéger les citoyens – elle est un rempart pour ne plus les entendre.

1 - Rendre le Tribunal inaccessible : première étape du processus organisé de **la START UP JUSTICE :**

- Nous l'avions dit TRES FORT, ici, en Seine Saint Denis : souvenez-vous !

Lorsqu'il s'est agi d'ouvrir une salle d'audience à Roissy, sur le Tarmac de l'aéroport pour juger les étrangers ...

Mon Barreau a résisté plus de 25 ans à cette volonté de juger les étrangers ailleurs à l'écart, isolés, excentrés, hors de la vue du peuple français au nom de qui pourtant on rend la Justice.

Une justice différente pour des gens différents : tout un programme !

Nous disions alors que sortir la Justice de nos palais, des cœurs des villes, du regard des citoyens, était le premier acte de démantèlement.

- Quelques semaines plus tard, on annonce qu'on jugera par voie dématérialisée, mais seulement les petites affaires du quotidien jusqu'à 10 000 €.

Il est vrai que 10 000 € dans le Nouveau Monde, c'est rien !

- Qu'importe si les Tribunaux d'Instance répondent, vite, bien et sans frais à cette mission, outre la vertu pédagogique du Juge indispensable régulateur de la paix sociale,

- Qu'importe si la saisine d'un Juge en ligne va nécessairement exclure les plus démunis très dépourvus, toutes les études le démontrent, face à l'outil informatique
- Qu'importe que se développent des officines privées et payantes, comme nous l'avons vu pour les permis de conduire,
- Qu'importe que la dématérialisation de l'injonction de payer soit la mort assurée de la Jurisprudence protectrice du consommateur, développée par les Juges d'instance, et que la Cour de Cassation a eu tant de mal à reconnaître, pour faire le jeu des sociétés de crédit prospères !
- Qu'importe que l'on permette des plateformes organisant la médiation en ligne aux contours imprécis, à la déontologie absente, qui n'assureront aux malheureux en recherche d'une solution rapide qu'à être définitivement convaincus que la justice ne prête qu'aux riches.
- Qu'importe si les révisions des PAL sont confiées à la CAF, qui au-delà de la double casquette payeur/jugeur, est en incapacité de gérer cette tâche : délais invraisemblables annoncés pour ajuster une PAL !

Payez ou circulez, y a plus rien à voir !

- Et puisque décidément, juger n'est plus affaire d'humanité quand le seul paradigme est de liquider les stocks, vite fait, mais pas bien fait ...

Quel besoin de venir au Tribunal alors que l'on a la visio-audience ?

Il faut n'être ni juge, ni avocat pour méconnaître à ce point cette alchimie extraordinaire de l'audience qui oblige à l'empathie, qui pousse à être le meilleur de soi pour être à hauteur d'homme.

Un regard, un geste, des sentiments, une ambiance, autant d'éléments nécessaires à forger la conviction !

Notre confrère Henri LECLERC rappelait, il y a quelques jours, les propos d'une ancienne Présidente du TGI de Paris, Mme COCHARD :

« J'ai appris que Juger c'est lire un dossier sur un visage »

Imaginez-vous : dans un temps qui pourrait ne pas être si lointain - demandez aux Juges et aux Avocats Turcs - un box, dans une salle sur les bords de pistes de l'aéroport de NUUK, ville de Groenland.

Devant vous un magnifique écran VIDEO, le son est un peu décalé mais c'est pas grave - de toute façon, vous ne parlez pas l'Inuktitut -

Derrière l'écran, 3 affables Juges Inuits un peu lassés de tous ces français racontant brimades et traumatismes républicains, des histoires bizarres de violences policières par des chefs de sécurité improvisésdes trucs improbables.

A vos côtés un avocat Inuit, débordé, que vous aurez vu 5 minutes avec un interprète finnois, réquisitionné pour l'occasion, mais qui parle anglais avec un accent que vous avez du mal à comprendre.

Ah, Cela ne va pas être facile d'obtenir l'Asile.

- Les justiciables ont besoin que la justice soit rendue plus vite, lit-on dans les médias : c'est sûr !

Il suffit de regarder l'effet du regroupement des TI au Nouveau Tribunal de Paris avec des délais passés de 4 à 32 mois pour obtenir un certificat de nationalité !

Toutes les études réalisées - toutes sans exception y compris dans le secteur privé et industriel - démontrent que la dématérialisation n'a jamais conduit à une accélération du traitement puisqu'elle est pensée pour obtenir une réduction du personnel et une redéfinition des tâches !

D'ailleurs, depuis le RPVA, avons-nous observé un traitement plus rapide de nos dossiers ?

- Des prévenus dans des cages de verre hermétiques, des avocats circulant dans les palais avec badge, autorisations et rendez-vous !

Non, vraiment le temps n'est plus à l'ambition d'une Justice, qui régule les relations humaines, mais à la gestion comptable et en catimini de la prestation minimum.

2 - La START UP JUSTICE c'est encore : si cela a un coût - apprenez à vous en passer ou payer !

Pour cela, il n'y a pas le choix, il faut s'asseoir allègrement sur les garanties et sur les principes.

Ah ! Répète-t-on à l'envi - Les avocats ne comprennent rien à l'intelligence à l'œuvre laquelle permet de lancer pas moins de 5 « chantiers » :

- La transformation numérique
- L'amélioration et la transformation de la procédure Civile
- L'amélioration et la simplification de la procédure pénale
- Le sens et l'efficacité de la peine
- L'adaptation du réseau des juridictions

Facile ! 4 mois pour réformer toute la justice de notre Pays.

Sans oublier la réforme de l'Aide Juridictionnelle annoncée mais non encore révélée ... elle promet donc !

C'est vrai que nous, on ne sait pas faire cela !

Et dans la cohorte des imbéciles inquiets nous rejoignent à vive allure, magistrats, greffiers, professionnels de justice de tout poil, sans compter ce malheureux Défenseur des Droits dont les avis calent quelques tables dans les Ministères : économie oblige.

Et Rien à redire, donc, à ce texte **préparé en 4 mois actuellement soumis, plus que débattu, à l'Assemblée Nationale !**

A l'exception d'une petite maladresse de départ, qui avait échappée à ces esprits brillants, asphyxiant les Ordres d'Avocat - quand même bien utile pour assurer la régulation de 67 000 esprits libres ...

Concertation !

Pourquoi faire ?

Et Mieux, on y ajoute sous le manteau quelques réformes supplémentaires jamais évoquées :

Nouvelles dérogations à une démocratie sereine qui devrait pourtant aspirer à discuter, à peser les arguments avant de décider.

Tel cet amendement autorisant le gouvernement à réformer l'Ordonnance de 1945 sur la Justice des mineurs, qui garantit encore aux enfants la prévalence de l'éducation sur la sanction :

Bientôt des audiences de comparution immédiate pour les enfants.

Aux Orties, cette Ordonnance poussiéreuse, née après une guerre effroyable, où les hommes ont alors pensé qu'il fallait investir la jeunesse, la construire pour un avenir meilleur.

Déjà, on apprend, que le sort des Mineurs Non Accompagnés vient d'être confié au Ministère de l'intérieur, chargé par décret, d'établir des fichiers d'enfants migrants afin de les priver de l'assistance éducative que nous n'assurons déjà presque plus à nos enfants en danger.

Ah, dit-on encore place Vendôme, les avocats font preuve de mauvaise foi :

Sommes-nous de mauvaise foi quand nous disons :

- Que supprimer le Jury populaire, né de la révolution française, pour certains crimes déjà :
 - o c'est un très mauvais message adressé à la Société Civile,
 - o c'est assurer un traitement inégal entre les victimes
 - o c'est surtout la mort programmée à court terme des Cours d'Assises, de l'audience, de son oralité et donc de son humanité
- Que d'allonger le délai de traitement de la plainte avec constitution de partie civile de 3 à 6 mois affectera l'efficacité de l'enquête et découragera la victime.
- Qu'autoriser sans contrôle préalable d'un juge aux services d'enquête, perquisitions et écoutes, c'est faire le jeu de l'Arbitraire ...

Allez ! Nous avons bien vu la direction prise lorsque les dispositions relatives à l'état d'urgence et à la lutte contre le terrorisme sont devenues celles du droit commun : il y a une logique à l'œuvre.

- o Julien COUPAT, à l'occasion de l'affaire TARNAC, a expérimenté les vertus du système et on a vu le résultat !

Ecrasez les droits de la Défense n'a jamais conduit à la Paix d'une société : si la Justice n'est plus rendue dans les Tribunaux, les citoyens iront la chercher ailleurs ...

Bienvenue dans le Nouveau Monde :

Ce monde léché des gens biens élevés, aux costumes aussi étriqués que leurs pensées, convaincus que l'acuité de leur analyse, les dispensent de l'histoire, de l'expérience et de l'écoute.

Ceux qui pensent sur 5 ans un projet de Société sans racine !

Ceux qui espèrent que le culot et la tactique sont des valeurs pérennes.

Ceux qui ne savent pas que le désespoir est comme la faim, il conduit à mordre même la main qui prétend vous nourrir.

Ceux dont l'arrogance ternit l'intelligence et qui agissent comme s'ils ne voyaient pas de qui ils font le lit ... mettant en place tous les outils de l'autoritarisme –

Il est vrai qu'ils ne seront plus là pour rendre compte.

Ces apprentis sorciers en marche qui voient dans l'expérience, de l'archaïsme, qui conçoivent un mandat parlementaire comme un acte de soumission et refusent la responsabilité qu'ils doivent pourtant à leurs électeurs ...

Et ce sont donc

Les enfants, les familles monoparentales, les victimes, les étrangers, les pauvres ... les plus fragiles d'entre tous - les premiers exclus de la Justice de demain.

Inscrite, il est vrai, dans un projet de casse organisée du Service Public, qui n'est pas réservé à la Justice, mais vendu comme un progrès social, comme une économie nécessaire au bien de tous

Quel dommage que l'histoire et la littérature ne soient apprises que pour être un Premier de cordée !

Ecoutez Victor Hugo dans son recueil « L'Année terrible » 1872 – « A ceux qu'on foule au pied »

« Mais surtout c'est le peuple, attendant son salaire,
Le peuple, qui parfois devient impopulaire,
C'est lui, famille triste, hommes, femmes, enfants,
Droit, avenir, travaux, douleurs, que je défends ;
Je défends l'égaré, le faible, et cette foule
Qui, n'ayant jamais eu de point d'appui, s'écroule
Et tombe folle au fond des noirs événements ;
Etant les ignorants, ils sont les incléments ;
Hélas ! combien de temps faudra-t-il vous redire
À vous tous, que c'était à vous de les conduire,
Qu'il fallait leur donner leur part de la cité,
Que votre aveuglement produit leur cécité ;
D'une tutelle avare on recueille les suites,
Et le mal qu'ils vous font, c'est vous qui le leur fîtes.
Vous ne les avez pas guidés, pris par la main,
Et renseignés sur l'ombre et sur le vrai chemin ;
Vous les avez laissés en proie au labyrinthe.
**Ils sont votre épouvante et vous êtes leur crainte ;
C'est qu'ils n'ont pas senti votre fraternité. »**

C'était, il y a 150 ans !

C'était il y a 8 jours !

Alors les Avocats vont vous dire NON

Non pas car nous serions une profession de nantis, attachés à nos avantages : comme on suggère pour décrédibiliser les contestataires ...

Pas de chance cet argument-là ne peut pas prospérer ...

- Nous nous opposons au recyclage des Tribunaux d'Instance qui permettent aux citoyens d'agir seuls sans avocat !!!
- Nous n'avons pas demandé à voir baisser le taux de recours imposant l'avocat dans les procédures
- Nous n'avons même pas demandé le Divorce par Consentement Mutuel par Acte d'Avocat, même si nous nous en sommes saisis avec rigueur et efficacité.

Nous n'avons d'ailleurs pas de soucis à nous faire pour l'avenir depuis que l'Etat décide de sous-traiter la rédaction de l'exposé des motifs de ses projets de loi à des Cabinets d'avocats - sur le modèle anglo-saxons – plutôt qu'aux fonctionnaires des Ministères concernés.

Là manifestement on a trouvé un budget !

Les Avocats vont vous dire NON

Non pas car nous serions opposés à la modernité :

Des réformes, nous en voulons, nous allons même les chercher quand elles tardent à venir :

Qui a lutté sans relâche pour qu'enfin, le législateur abolisse la peine de mort, légalise l'avortement, autorise le mariage et l'adoption des couples homosexuels ...

Qui était là, à l'œuvre, depuis des années sans céder.

La dématérialisation et le numérique sont déjà dans nos cabinets, bien davantage que dans les Tribunaux ...

La Justice prédictive nous l'avons inventée ... vieux collecteurs de jurisprudence que nous sommes.

La Médiation : nous rédigeons des transactions depuis la nuit des temps ...

Le Nouveau Monde, nous y sommes : la profession d'avocat est extraordinairement dynamique, attractive, et jeune : en 20 ans ses effectifs se sont multipliés par deux, près de la moitié sont âgés de moins de 40 ans : la féminisation a dépassé les 55 %.

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers, Mes Chers Amis, nous l'avons décidé

Nous serons des sentinelles, infatigables et déterminées

Ne lâchons rien ! Une fois pour toute, nous disons NON.

De discussions, il n'y en a pas, il n'y a pas eu et il n'y a en aura plus.

Mesdames et Messieurs les Juges, nous allons vous aider à continuer à rendre la justice –

Je sais que parfois vous nous souhaiteriez plus docile –

Vous ne voyez pas ? Vous n'entendez pas ?

Réjouissez-vous que nous nous levions encore dans une salle d'audience et que nous vous disions NON !

Vous nous remercieriez plus tard.

A mon confrère Franck BERTON, je dis : vous avez raison - dans notre serment, il y a la conscience.

Et notre clause de conscience est absolue - Ne laissons à personne le soin de nous dire ce qu'il faut mettre dedans.

Sachez que le barreau de la Seine Saint Denis est avec vous.

Un autre encore, Eric DUPONT MORETTI, refusant la justice de l'opinion ou du tweet, s'est levé pour dire NON : quelques mois plus tard un jury d'assises, au passage bientôt supprimé pour ce type d'affaire, a prononcé un acquittement.

Alors mes confrères, nous allons continuer à dire NON.

Et Vous pourrez compter sur le Barreau de la Seine Saint Denis.

A l'image de ce Département : humble, courageux, solidaire, créatif ... ambitieux

Jeune par son âge : né en 1972 d'une vingtaine d'avocats.

Jeune par ses membres : 600 avocats - plus de 25 % ont moins de 5 ans d'exercice

Installé sur le territoire du 2^{ème} Tribunal de Grande Instance de France, où plutôt, pour reprendre votre expression très juste de Madame la Procureure, sur celui du 1^{er} Tribunal de France après PARIS.

1^{er} Tribunal pour Enfants de France -

Tous les jours ce ne sont pas moins d'une cinquantaine d'avocats de permanence qui participent à la défense d'urgence de la GAV, à l'Hospitalisation sous contrainte en passant par les commissions disciplinaires en maison d'arrêt, les audiences du Tribunal pour enfants, les audiences CRPC, les audiences d'application des peines et celles des étrangers.

Ici, on ne s'installe pas par hasard : presque 500 avocats effectuent au moins une mission d'aide juridictionnelle par an !

Nous animons une trentaine de lieu de consultations juridiques sur tout le département, y compris en maison d'arrêt et bientôt dans la zone d'hébergement de Roissy.

Ici, les Avocats parviennent à assurer l'intégralité des missions de justice, colossales, sans aucune comparaison possible avec aucun autre Barreau de France.

Et il faudrait plus !

Il y a 8 jours une assistance sociale m'écrivait pour me dire que deux collégiens avaient besoin d'information sur leurs droits – je n'ai pas de budget pour cela.

Combien de temps croyez-vous pour que deux avocats du Groupe mineurs se manifestent pour assurer ces consultations à titre bénévole : moins de 15 minutes.

Pas un justiciable laissé sur le côté !

Pas une commission de travail avec la juridiction où nous soyons défaillants –

Chartes, engagements, formations, réunions : je vous ai beaucoup demandé mes confrères,

Mais je vous ai trouvé à chaque fois –

Avocats du Barreau de la Seine Saint Denis.

C'est une immense fierté d'être à votre tête.

Aucun sujet que nous n'ayons déjà testé, discuté critiqué et adapté

Comment faisons-nous ?

Je sais que ce n'est pas dans l'ère du temps - mais nous - on partage, on s'entraide, on échange, on bidouille, on invente des trucs.

C'est ici qu'a été inventé, il y a presque 30 ans, le système collectif d'organisation de la permanence pénale pour assurer à tous, même dans l'urgence, une Défense de qualité.

Système ensuite diffusé dans tous les Barreaux importants.

Pas un sujet où nous renoncions :

- Les délais au JAF sont inacceptables, la juridiction sombre faute de moyens : nous mettons en place des actions en responsabilité de l'Etat,
- Des enfants migrants errent dans le Tribunal sans assistance : la Commission Mineurs rencontrent Juges, procureurs, associations diverses, médecins sans frontière, Protection Judiciaire de la Jeunesse pour organiser la prise en charge
- Les entrepreneurs du département ne savent pas anticiper les difficultés économiques : la Maison de l'avocat accueille le Centre D'Information et de Prévention des Difficultés des entreprises où les avocats, les magistrats du Tribunal de Commerce, les experts comptables les accueillent gratuitement pour les conseiller.
- Les policiers sont à cran, en sous-effectif chronique, difficile d'échapper à des dysfonctionnements lors des GAV : alors on s'intéresse !

Et puis on trouve une solution :

chaque jour, un jeune policier est à la permanence pénale,
chaque jour, un jeune avocat passe une journée dans un commissariat

- Le BAJ est asphyxié, nous prêtons notre concours à un pré-examen des dossiers pour faciliter leur traitement

Connaître les difficultés de l'autre et adapter la réponse : C'est notre système !

Il faut dire qu'il valait mieux nous débrouiller :

Un rapport parlementaire sur l'évaluation de l'action de l'Etat dans l'exercice des missions régaliennes en Seine Saint Denis le 31 mai 2018 fait le constat **d'un Etat inégalitaire et inadapté en Seine Saint Denis** et dénonce une surenchère d'annonces politiques qui entretient le fantasme d'un déploiement constant de moyens exorbitants alors que c'est tout le contraire :

Ici il y a moins de policiers, moins d'enseignants, moins de médecins scolaires, moins de magistrats, moins de greffiers, moins d'infrastructures (crèches ...) ...

Injustifiable mais vrai !

Destination préférée des Politiques - personne n'a oublié que le Président y annonçait sa campagne en Novembre 2016 –

Et Silence assourdissant au dépôt de ce rapport, précédé de peu par celui de Monsieur BORLOO qui lui aussi doit caler quelques tables.

Et vous croyez qu'on va s'en satisfaire !

Monsieur le Président,

Madame la Procureure,

Ici la Justice ne tient encore que par l'énergie de chacun dans ce Tribunal à travailler, ensemble, avec détermination, pour suppléer le dénuement chronique.

Je sais votre investissement et celui de tous les personnels de ce Tribunal.

Nous avons échangé et partagé beaucoup pendant ces deux années, et même lorsque nous ne sommes pas d'accord, les positions de chacun ont été entendues et respectées.

Juger ici, Défendre ici : prend tout son sens.

Mais si cette convergence des compétences et des bonnes volontés est remarquable, elle n'est pas inépuisable

Il va falloir qu'à un moment l'Etat occupe sa place.

Mesdames et messieurs les parlementaires : vous m'avez conviée à une table de travail car dans ce département, on ne croit qu'à l'union républicaine : le barreau y sera.

- J'ai d'ailleurs pris un peu d'avance et réfléchi à des petites choses faciles parce qu'on n'est très malin :

1/ Pour rendre la Justice, il faut encore un Tribunal :

Le nôtre est alambiqué, dès l'origine sous dimensionné et je ne parle pas des fuites, du chauffage, des toilettes publiques hors d'usage et du reste !

Et en plus, nous devons supporter que les extérieurs (avocats, magistrats ou clients) qui souvent le trouvent moche, ne puissent s'empêcher de nous regarder de travers comme si nous y étions pour quelque chose ...

Comme si je reprochais aux magistrats et avocats parisiens, le coût du leur !

Parlons-en d'ailleurs :

2,7 milliards d'euros pour financer le nouveau Palais de Justice de Paris.

Transposons selon la règle de l'égalité républicaine :

2 200 000 habitants à Paris

1 500 000 habitants en SSD

Si je fais une règle de 3 et, comme nous sommes d'honnêtes gens, je retire les 3 millions que le Tribunal va recevoir l'an prochain pour refaire électricité et étanchéité.

Et devinez quoi Monsieur le Président : Il nous manque 1,997 milliards d'euros !

ET 197 millions d'euros pour les nouveaux locaux de la Police Judiciaire de Paris ...

Je viens donc de trouver, avec la rigueur mathématique qui me caractérise, 134 millions pour les 24 commissariats du Département.

A ce prix- là, je suggère même une salle d'audience dans chaque commissariat ... on anticipe !

2/ Eduquer, c'est certainement le moyen le plus sûr d'éviter le Tribunal pour enfants

Déjà l'ère de l'algorithme a assuré aux enfants d'ici, par ce système merveilleux du Nouveau Monde qu'on appelle PARCOURSUP, le taux le plus élevé en France d'absence de réponse aux vœux exprimés ...

Sans doute demandaient-ils des formations auxquels ils ne pouvaient prétendre : chacun à sa place tout de même !

Appliquons notre recette: l'échange –

Les enseignants de Paris en Seine Saint Denis, et réciproquement, pendant 2 ans, Juste pour voir !

Et là on serait vraiment dans l'égalité républicaine que nous assurons aux élèves lorsque nous intervenons dans les lycées.

3/ On nous dit que les postes dans les services publics de ce département ne sont pas pourvus faute de volontaires.

Il faut dire que travailler plus dur, dans de moins bonnes conditions, pour le même prix, cela reste assez peu attractif.

Mais si on faisait de la Seine Saint Denis, un tremplin de carrière, avec une amélioration de traitement, une progression d'échelon, un Département Hors cadre en sorte.

Alors là on serait vraiment dans l'égalité Républicaine.

Aussi

AVOCATS,

NOUS SOMMES LA VOIX DES HOMMES SANS VOIX ET NOUS ALLONS EMPECHER LES PUISSANTS DE L'OUBLIER